

# LE JOURNAL FÉMINISTE

No.1 – 1 avril 2025



## *L'antiféminisme en 2025*

### **UN TERRAIN FERTILE POUR L'ÉMERGENCE ET LA BANALISATION DU CONTRÔLE COERCITIF**

Montréal, 28 novembre 2024 – À l'occasion des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale lance une nouvelle campagne vidéo mettant en vedette sa marraine, Catherine Ethier. Intitulée « Dénoncer l'antiféminisme, c'est lutter contre la violence conjugale », la campagne vise à rappeler le lien fondamental entre ces deux phénomènes et à encourager la population à contrer les discours sexistes et masculinistes.

Les idées masculinistes et misogynes gagnent du terrain au Québec, et les jeunes ne sont pas épargnés. Un récent sondage révélait que 40 % des 18-34 ans sont en accord avec l'affirmation « Le père de famille doit commander chez lui », ce qui représente une augmentation de près de 30% par rapport à 2014 [1]. Ce type de discours s'accompagne d'une volonté de revenir aux rôles vus comme traditionnellement masculins et féminins. Ces idées se répandent sur les réseaux sociaux, mais aussi dans les écoles.

La circulation d'idées et de propos misogynes et masculinistes a un impact concret sur la vie des filles et des femmes, sur leur trajectoire individuelle et collective. Un impact sur leur sentiment de sécurité, sur leur capacité à prendre la parole dans l'espace public, à être prises au sérieux, à se voir offrir des opportunités de travail. Mais ces discours s'incarnent aussi dans les relations intimes, notamment en banalisant le viol conjugal, en laissant croire que contrôle est synonyme de protection et d'amour, ou en objectifiant les femmes.

## DATE DE LA PROCHAIN ACTION DE LA MMF AU QUÉBEC



**18 OCT**

**6E ÉDITION DE LA  
MARCHÉ MONDIALE  
DES FEMMES**

Le samedi suivant la  
Journée internationale  
pour l'élimination de la  
pauvreté

**2025**



### Journée internationale des femmes

Le 8 mars dernier, pour la Journée internationale des femmes, votre syndicat CSN a distribué des baumes à lèvres dans les différents établissements. Si vous n'avez pas reçu le vôtre, passez dans l'un de nos bureaux, il nous en reste encore plusieurs.

### Définition du mot féministe

Personne appartenant à un mouvement politique qui prône l'égalité réelle entre les hommes et les femmes dans la vie privée et dans la vie publique. Au sens large, le féminisme inclut l'ensemble argumentaire qui dénonce les inégalités faites aux femmes et qui énonce des modalités de transformation de ces conditions.

« C'est une tendance qui nous inquiète, car quand ces idées antiféministes infusent dans la société, ça rend possibles et acceptables des comportements de contrôle, de domination et de privation de liberté dans le couple » souligne Annick Brazeau, présidente du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

Source :



REGROUPEMENT DES MAISONS  
POUR FEMMES VICTIMES  
DE VIOLENCE CONJUGALE

SOS VIOLENCE CONJUGALE :

1 800 363-9010

## Une minute d'histoire. Le droit de vote au Québec

*Alors que nous sommes plongées dans les élections fédérales, pourquoi ne pas se rappeler que le droit de vote des femmes fut l'une des luttes les plus importantes au Québec.*

*Geneviève Saulnier*

Le 18 avril 1940, l'Assemblée législative du Québec adopte la Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité. Cet événement est un jalon important de la lutte pour l'égalité

politique des femmes au Québec.



*Thérèse Casgrain, au centre, a mené le combat pour le droit de vote des femmes au Québec.*

PHOTO : BAnQ/Radio-Canada/Conrad Poirier

## La recherche de l'égalité pour les femmes

Les mouvements en faveur du droit de vote pour les femmes au Québec et au Canada naissent à la fin du XIXe siècle. La première organisation à réclamer le droit de vote pour les femmes est la Women's Christian Temperance Union, un organisme qui combat essentiellement l'alcoolisme et qui a une succursale à Montréal à compter de 1887. La lutte pour l'obtention du droit de vote pour les femmes se concrétise en 1913 par la fondation de la Montreal Suffrage Association, un organisme présidé par Carrie Derrick. Le mandat de l'association est de promouvoir le suffrage féminin au fédéral. En 1918, les femmes du Québec et du Canada obtiennent le droit de voter aux élections fédérales et, en 1919, de se faire élire à la Chambre des communes. De 1916 à 1922, les femmes obtiennent le droit de vote dans toutes les provinces canadiennes, sauf au Québec. La lutte des femmes pour l'obtention du droit de vote aux élections québécoises commencent.,

véritablement en 1921 avec la fondation du Comité provincial pour le suffrage féminin par Marie Lacoste Gérin-Lajoie, présidente de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, et Anna Marks Lyman, présidente du Montreal Council of Women. Carrie Derick, Grace Julia Parker Drummond, Octavia Grace Ritchie England, Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain font aussi partie du comité. L'objectif de ce comité est de forcer l'Assemblée législative à débattre de la question du suffrage féminin. Des obstacles se dressent toutefois sur la voie des militantes : le clergé catholique et la grande majorité des journalistes et des parlementaires, de même que plusieurs femmes, s'y opposent vigoureusement. Le Comité se présente une première fois au Parlement de Québec le 9 février 1922 pour réclamer le suffrage féminin. En mars de la même année, le député libéral Henry Miles dépose un projet de loi sur le suffrage féminin, qui est rejeté.

Par la suite, la revendication est reprise par l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec, créée en 1927 par Idola Saint-Jean, et la Ligue des droits de la femme, créée en 1929 par Thérèse Casgrain, à partir du Comité provincial pour le suffrage féminin. En travaillant de pair, ces deux groupes réclament le droit de vote pour les femmes aux élections provinciales en organisant des manifestations et des campagnes médiatiques. À leur demande, un député favorable à leur cause dépose chaque année un projet de loi à l'Assemblée législative. Ces projets sont continuellement rejetés.

Défait aux urnes en 1936, le Parti libéral du Québec organise un congrès en mai 1938 afin de préparer son programme électoral. Thérèse Casgrain, alors vice-présidente du Club des femmes libérales du Canada, participe au congrès avec une délégation féminine. Ces femmes parviennent à faire ajouter le suffrage féminin au programme du parti. Élus en 1939, les libéraux d'Adélard

Godbout remplissent leur promesse dans la première année de leur mandat.

Le projet de loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité est présenté en Chambre le 9 avril 1940. Deux jours plus tard, en deuxième lecture, 67 députés votent en faveur du projet et 9 contre. Le 18 avril, le projet est adopté sur division en troisième lecture. Le 25 avril, le Conseil législatif adopte la loi, qui reçoit la sanction royale du lieutenant-gouverneur le jour même.

En 1944, les femmes votent pour la première fois dans le cadre d'une élection générale québécoise. Il faut toutefois attendre en 1961 pour voir une première femme, Marie-Claire Kirkland-Casgrain, être élue à titre de députée. L'année suivante, elle devient la première femme à être assermentée comme ministre. En 2012, Pauline Marois est la première femme élue première ministre du Québec.

**Source : Ministère de la Culture et des Communications**

**Répertoire du patrimoine culturel du Québec**

« Les femmes subissent les conditions de vie qui leur sont imposées par une société où dominant les hommes. Le droit de vote pour la femme [constitue le seul moyen logique et compatible avec notre système politique, pour [lui] assurer la sanction qu'il lui faut avoir à sa disposition pour faire reconnaître et maintenir ses droits. »

Thérèse Casgrain, 8 juin 1934

## Le droit des femmes dans le milieu de la santé

Les filles et les femmes sont les principales victimes de violence sexuelle autant physique que psychologique. En 2021 elles représentaient près de 90% des victimes rapportées par la police et on estime que moins du quart des agressions font l'objet d'une plainte.



Geneviève  
Saulnier

Votre programme  
d'aide aux employés  
(PAEF)  
1-855-612-2998

Et dans le milieu de la santé qu'en est-il? Malgré le fait que les directions des CissS mettent en place divers moyens pour protéger les employées, plusieurs femmes vivent des agressions tout au long de leur carrière et parfois ces agressions peuvent se transformer en véritable enfer pour la femme, qui se voit alors obliger de réagir, porter plainte et traverser des dédales bureaucratiques sans fin.

Ces agressions je les qualifierai d'agression ordinaire, vous allez me dire qu'une agression n'est jamais ordinaire et vous auriez raison. Par contre, ces micro-agressions sont vécues au quotidien par les soignantes, je parle ici de propos misogynes, de petit geste qui pourrait sembler anodin car nous avons vu nos pères, oncles, grands-pères avoir les mêmes gestes et propos. M.B nous confie : **Je suis d'origine latine, je me suis souvent fait demander s'il était vrai que les latinos étaient chaude...A force de recevoir ce genre de propos ma réaction fut d'ignorer et ensuite éviter cette personne.**

Lorsqu'une personne est victime d'agression, elle peut avoir des réactions différentes face au trauma : culpabilité, agitation, sentiment d'insécurité, évitement, etc.

SR nous confie : **Moi de mon côté il s'agit de propos venant de membre de la famille d'utilisateur qui m'ont déplu, Exemple un fils dont je prépare le père pour aller au bain et qui me demande : Et moi, tu me le donne quand mon bain?** SR nous explique qu'elle en a parlé avec sa gestionnaire, mais que rien n'a été fait pour aviser la personne qu'il s'agissait de propos inacceptables envers le personnel soignant.

Donc, nous sommes justifiées de nous demander : Est-ce que les employeurs en font suffisamment pour protéger les femmes? Leur réponse est claire et unanime : NON. Les femmes travaillant dans le milieu de la santé ne se sentent pas protégées, elles sentent que ce qu'elles vivent est banalisé, allant parfois jusqu'à préférer se taire plutôt que d'en parler. SR nous confie que lorsqu'il s'agit d'un patient, les gestionnaires vont souvent utiliser l'excuse de la santé mentale du patient pour banaliser le comportement. Et en parallèle aucune aide n'est offerte à l'employée pour surmonter cet événement, une note au dossier du patient est ajoutée et il faut plusieurs événements consécutifs pour que l'on prenne la peine de se pencher sur la situation.

MB et SR nous confie qu'elles aimeraient que ce qu'elles vivent soit écouté et qu'il y ait une prise en charge rapide de l'agresseur pour redresser le cadre d'éthique au travail dans l'esprit de celui-ci. Du côté des patients agresseurs, la même chose devrait être mise en place avec un suivi auprès de la famille.

En conclusion, le réseau de la santé qui compte parmi ses membres plus de 70% de femmes a encore bien du travail à faire pour que celles-ci se sentent en sécurité au travail.



## **TÉMOIGNAGE D'UNE FEMME**

*La santé ! Tant qu'à être dans le bain, parlons-en ! Les travailleurs de la santé, cordonniers mal chaussés ? Prendre soin des autres et s'oublier soi-même ? Ah, voilà une belle affaire !*

Depuis 2 ans, en pleine reprise de pouvoir sur ma vie, j'ai pris soin de ma santé mentale, physique, émotionnelle, alouette. Même de mes cils ! Faut le faire, ça ! Je me suis investie. Pourtant, malgré mes victoires et mes apprentissages, je me leurre et je retarde un travail essentiel : ma santé financière.

Ayant grandi dans une famille aux valeurs patriarcales, où l'homme était pourvoyeur et gestionnaire, je n'avais pas besoin de me soucier de ces détails. Devenue femme, j'ai répété le même cycle. Mon conjoint s'occupait de tout ce qui avait trait à l'argent, tout...

Mais voilà ! La vie, pleine de surprises et de rebondissements ! Paf ! Que se passe-t-il quand « l'autre » n'est plus là ? Moi qui n'ai jamais fait un budget de ma vie, me voilà face à un beau défi à relever ! Aye-aye, mon crédit, des placements ? Oh là, je respire... Faut respirer, tout cela s'apprend.

Malheureusement, avec mes histoires, je fais des mini-enquêtes dans mon entourage et je suis forcée de constater que la santé financière des femmes laisse beaucoup à désirer. Plusieurs facteurs peuvent en être la cause, mais l'effet est le même : insécurité financière.

Sachant qu'une bonne gestion des finances apporte liberté, tranquillité d'esprit et réduction du stress, je crois qu'il est temps que plus de femmes prennent en charge cet aspect de leur vie et y mettent autant d'énergie qu'elles en mettent dans les autres aspects importants.

Car je le mérite, tu le mérites, nous le méritons toutes : être heureuses et en santé, financièrement aussi, oui mesdames ! À nos devoirs ! On s'instruit, on apprend, on évolue et on se responsabilise face à notre bonheur !

Avec amour

Frida

Vous voulez témoigner d'un événement, une expérience que vous avez vécue, envoyez vos textes à l'adresse suivante : **journalfeministe@sttcisssmechn.com**

Vous aurez peut-être la chance de voir votre texte publier dans l'un de nos prochains numéros.

Afin d'atteindre les cibles budgétaires du gouvernement du Québec, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est abolira des centaines de postes équivalant à 202 temps complets à travers son réseau, dont 120 sont occupés par des employés.

Depuis l'automne dernier, plusieurs actions ont été entreprises, dont un gel des embauches administratives et de postes de cadres, le non-remplacement de postes vacants, l'abolition de surcroît temporaire de travail qui n'était plus requis, la réduction des heures supplémentaires et du recours à la main-d'œuvre indépendante, ainsi que la réduction des frais de déplacement et des dépenses reportables ».

Alors que les employées sont déjà débordées, que les soins sont dispensés avec moins de personnel sur plusieurs quarts de travail, le CISSSME coupe encore des postes. Pour atteindre leur cible budgétaire, ils limitent le recours au temps supplémentaire, et les employées devront faire avec...

Sur le plancher, ces coupures auront des conséquences bien concrètes : Madame ou Monsieur n'auront peut-être pas leur bain cette semaine-là, la toilette partielle du matin sera encore plus écourtée, et les employées n'auront pas le temps de jaser avec Madame X, qui a de la peine ce matin-là.

Et qu'en est-il de la proportion hommes-femmes ? Évidemment, comme notre réseau compte plus de femmes que d'hommes, ce sont encore davantage de femmes qui perdent leur poste et devront être relocalisées. Lorsque l'on doit en venir à la procédure de supplantation (matière 8 de la convention locale), il est précisé que l'employée doit supplanter la personne salariée ayant le moins d'ancienneté dans l'établissement. Ce qui implique, pour certaines, d'être obligées d'occuper un poste beaucoup moins attrayant.



Geneviève  
Saulnier

# Abolition de 202 postes au CISSSME

Au cœur de cette procédure de supplantation, il y a des femmes et des hommes qui vivront une période d'incertitude, qui devront quitter un poste et des collègues qu'ils appréciaient. L'inconnu quant à leur avenir pèsera lourd sur leurs épaules. Tout comme il pèsera sur celles de ceux qui resteront et devront se débrouiller avec encore moins de ressources.

Dans un système de santé déjà fragilisé, qui doit fonctionner avec un personnel réduit et une population vieillissante, n'y avait-il vraiment **aucune autre solution** que des coupes de postes pour alléger le budget ? On a toutes et tous l'impression qu'une fois de plus, l'employeur coupe en bas de l'échelle. Mais en haut — là où se trouvent les gros salaires, là où travaillent des gens que nous ne voyons jamais — ces personnes continuent de recevoir des primes et des augmentations salariales... sans jamais avoir à sortir dans le froid pour faire neuf jours de grève.

## Fête des Mères

Dimanche 11 mai 2025



Les membres du syndicat de la CSN vous souhaitent une magnifique journée, pleine d'amour et d'attention. Vous, qui chaque jour de l'année vous dévouez auprès de votre famille et des patients du CISSSME.

En cette journée spéciale, nous vous disons : **merci !**

Dans une grande majorité de pays, on célèbre la Fête des mères le deuxième dimanche de mai. C'est aussi le cas au Québec et au Canada.



Suite à une formation à laquelle nous avons assisté sur l'antiféminisme, il m'est apparu évident que les droits des femmes reculent depuis déjà plusieurs années.

Le fait que, lors de chaque élection, un parti remette en question le droit à l'avortement, que les violences faites aux femmes — notamment les féminicides — fassent toujours partie de notre réalité, et que, à peine arrivé au pouvoir, Mark Carney ait aboli le poste de ministre des Femmes, de l'Égalité des genres et de la Jeunesse (FEGC), sous prétexte que nous devons nous concentrer sur la guerre tarifaire avec les États-Unis, comme si les deux enjeux ne pouvaient coexister, en est une preuve alarmante.

Le journal traitera des droits des femmes dans notre société, ainsi que des enjeux que vous rencontrez au quotidien. Il sera écrit par des femmes, pour des femmes. Une section témoignages vous est réservée : vous pouvez également m'écrire pour me faire part de situations que vous vivez au quotidien et qui vous préoccupent. Peut-être pourrions-nous en faire un article.

La parution du journal sera trimestrielle. Le prochain numéro sortira en juin 2025.

Bonne lecture!

Geneviève Saulnier

[journalfeministe@sttcisssmecsnn.com](mailto:journalfeministe@sttcisssmecsnn.com)

## L'idée derrière le Journal Féministe





